



Un gendarme a t-il le droit de poser toutes sortes de questions

Par **cassandra**, le **11/05/2012** à **20:21**

Bonjour, rnje me présente je suis la maman de Marie Morgane qui a été entendu dans le cadre de non présentation d'enfant rnle gendarme qui l'a auditionne a pour moi pose des questions très personnelles à ma fille en occurrence "portez vous un stérilet, puis il a pris le tatouage de ma fille en photo qui se trouve juste au dessus du sein gauche "rnelle n'a pas commis quelque chose de grave au point de devoir se dévoiler de la sorte déjà qu'ils ont pris les empreintes et photo ma question est la suivante : ce gendarme avait il le droit de poser ces questions intimes ou a t-il outre passer son droit ???? rn ma fille depuis une semaine que cette audition a eu lieu dort très mal , et se remets en question aurai je dû répondre ou lui dire que je trouvais ces questions déplacées...rnrnmerci de nous renseigner car je commence moi aussi à me poser des questions